

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1699

Artikel: Neutralité : le discours aux ambassadeurs ou Micheline Calmy-Rey dans le texte
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le discours aux ambassadeurs ou Micheline Calmy-Rey dans le texte

Une fois l'an, en fin de vacances d'été, les ambassadeurs de la Confédération sont réunis à Berne pour des séances de travail avec les cadres du Département des affaires étrangères. Le conseiller fédéral responsable y prononce un discours attendu. Il y expose ses préoccupations et définit son style. L'allocation de Micheline Calmy-Rey eut, hors des lambris, un retentissement national par sa proposition de voir la Suisse être candidate pour occuper un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies. Pour juger, il fallait se référer au texte et au contexte. De fait, il s'est révélé digne d'attention.

L'interprétation du discours d'un homme d'Etat peut être délicate, car il est rare qu'il le rédige lui-même. Pour le sens général, pas de problème: le prononçant, il l'assume. En revanche, il faut être prudent sur l'analyse du détail, du style, pourtant si révélateur de la personnalité.

Le discours du 21 août de Micheline Calmy-Rey peut, sans risque d'erreur, lui être attribué pour l'essentiel. Pas de fioritures, pas de citations des classiques de la science politique, à une exception près, une

référence à Hobbes. Pas de brillance, c'est plutôt mal écrit. Sans fard, nature.

1515

Le discours commence, abruptement, par deux temps forts, deux phrases qui, l'une donne une définition de la politique étrangère et l'autre nous met en situation historique. Les voici: «La politique étrangère se définit comme étant l'art de défendre notre sécurité et notre bien-être. Depuis le XVI^e siècle, la Suisse ne pratique plus une politique étrangère fondée sur la force pour assurer la défense de ses intérêts.»

On ne peut être que surpris par la définition douillette de la politique étrangère où la relation aux autres, aux autres nations, ne trouve pas place et par l'interprétation historique de la politique de la Confédération du XVI^e. Mais l'auteur développe dans le cours de son exposé. Citons ce passage clé:

«La Suisse est devenue neutre après la bataille de Marignan en 1515. Nos ancêtres ont alors décidé de ne plus utiliser les armes de façon agressive contre d'autres. Cette manière de voir les choses était originale dans la

mesure où à cette époque on recourait usuellement aux armes pour mettre fin à un conflit. Dès l'origine la neutralité est un message de paix. Aujourd'hui la meilleure manière de respecter un tel message est de travailler à la prévention et à la résolution des conflits et donc par définition d'être actif. La neutralité ne nous empêche pas de défendre nos intérêts de façon active. Au contraire.»

Quand, en 1536, vingt et un an après Marignan, Hans-Franz Naegeli traverse puis occupe le Pays de Vaud, son ordre de mission n'était pas «de ne pas utiliser les armes de manière agressive contre d'autres». Ce qu'un Genevois ou une Genevoise ne peut ignorer puisqu'il se portait au secours de Genève. Et, malgré les conflits confessionnels, les Valaisans catholiques saisirent l'occasion pour s'emparer du Chablais et les Fribourgeois, intervenants de dernière heure, obtinrent des pans importants du Pays de Vaud. Ils n'étaient, sur un autre front, ni neutres, ni

Suite de l'article à la page 3

Suite de la première page

La régression archaïque

Dans la crise du Proche-Orient, c'est aussi le triomphe de l'archaïsme de la pensée politique.

La Suisse est dépositaire des Conventions de Genève. Elle a pour devoir d'en rappeler les exigences, même à un Etat ami comme l'est Israël. Et bien non. La neutralité, façon UDC, interdirait à la Suisse de dire le droit international!

Par tradition, la Suisse s'engage dans la coopération humanitaire. Mais prudence.

Le Conseil fédéral ne veut pas dépenser notre argent sans précaution. Il refuse de s'engager par des montants précis pour soulager les populations sinistrées du Liban. Pour maintenir la paix, l'ONU met sur pied une armée d'interposition. Rien ne contraint la Suisse d'y apporter sa contribution, mais rien ne le lui interdit. Le gouvernement l'exclut d'emblée. Nos soldats sont-ils plus vulnérables que les Français et les Italiens? Ou

sont-ils simplement mal préparés à de telles interventions?

Dans le conflit du Liban, les partisans d'une politique étrangère dynamique utilisent, paradoxalement, l'argument de la neutralité pour justifier l'action. Pour éviter d'aider un belligérant, ils réclament l'embargo sur la coopération militaire avec Israël. Prématgré, estime le Conseil fédéral et tous ceux qui se réfugient sous la table. Le droit de la neutralité ne s'applique qu'à des

conflits entre Etats. Il convient d'abord de clarifier si Israël est en guerre contre le Liban ou contre le Hezbollah.

Sans tambours ni trompettes et sans nouveau rapport aux Parlements, le Conseil fédéral a donc changé l'orientation de la politique étrangère de la Suisse. La doctrine innovante élaborée il y a moins d'une décennie n'a plus de valeur. L'UDC et ceux qui la suivent sont désormais maîtres du terrain. *at*

désarmés, les soldats des cantons de la Suisse centrale faisant passer sous leur domination les vallées du Tessin. Il est vrai que les cantons suisses, après Marignan, conclurent avec le roi de France une «paix perpétuelle». Mais elle signifiait que, contre rétribution payée à des notables patriciens, était ouvert le plus grand marché européen de mercenaires au profit de la France et, sous certaines réserves, de toute autre puissance européenne.

Certes la Suisse fera lentement l'apprentissage de la neutralité. Déjà, avant Marignan, à la diète de Stans, en 1481, Fribourg et Soleure ne furent admis dans l'alliance qu'à la condition d'être «neutres», c'est-à-dire de n'avoir pas de politique extérieure indépendante. Mais c'est une longue histoire que marquent aussi les guerres de religion où les armes furent utilisées «de manière agressive contre d'autres», sans que pour autant éclate l'alliance confédérale.

Jusqu'au Conseil de sécurité

La lecture personnelle de l'histoire suisse que la ministre a servi aux ambassadeurs a pour but de donner un fondement à son action. La neutralité, contrairement au sens ordinaire qu'on donne à ce mot, n'est pas une abstention, un refus de choisir un camp, c'est au contraire une invite à agir, «un message de paix», ce que confirme, dit-elle, l'histoire.

Micheline Calmy-Rey a donc pu recenser les actions dont son département eut l'initiative: prises de

position sur les sujets d'actualité, offres de «bons offices», soutien à l'initiative de Genève, valorisation de l'aide au développement. Ces interventions trouvent leurs limites dans le faible poids politique d'un petit pays. D'où la nécessité d'être actif dans les instances multilatérales, dans les commissions de l'ONU, dans le soutien à la Croix-Rouge internationale, dans le rappel aux pays signataires des obligations des Conventions de Genève dont la Suisse est dépositaire.

Certaines de ces interventions ont été couronnées de succès, par exemple l'adoption d'un troisième insigne de la Croix-Rouge, d'autres ont échoué. Mais le bilan est globalement positif.

Les limites de l'influence suisse ont poussé la ministre à souhaiter que la Suisse dépose sa candidature comme membre non permanent du Conseil de sécurité. En quels termes la proposition a-t-elle été faite? Recours au texte:

«Le dépôt d'une candidature pour devenir membre du Conseil de sécurité serait, en ce sens, une démarche fructueuse. Le poids et les compétences du DFAE s'en trouveraient renforcés. Ceci conduirait aussi à la nécessité, au sein de la Confédération, d'une amélioration des capacités de décision, d'une optimisation de processus et d'une délimitation des compétences.»

Pas d'autre justificatif pour cette proposition provocante. Certes on peut imaginer qu'en un premier temps elle était destinée à secouer. Mais alors pourquoi la présenter en termes de pouvoir, notamment au sein du Conseil fédéral? Le sujet est sérieux, il mérite un vrai débat national.

Jusqu'ici Micheline Calmy-Rey a bénéficié d'un parcours politique peu exposé. Son département n'a pas à prendre des décisions qui touchent des intérêts frontalement, les négociations économiques étant conduites par le Département de l'économie. Aujourd'hui elle est dans la mire de l'UDC, ce qui ne saurait lui déplaire. Pour mieux la connaître, lisez le discours aux ambassadeurs! ag

Edito

Les étrangers sont l'avenir de la Suisse

Le pays compte depuis 2005 sept millions et demi d'habitants, soit 44 000 de plus que l'année précédente. L'Office fédéral de la statistique (OFS) souligne en revanche qu'il s'agit de la hausse la plus faible observée depuis 2001. Comme par le passé, l'accroissement naturel explique un quart de l'augmentation alors que le solde migratoire est responsable du reste. Cependant, malgré ce bilan à peine positif, le vieillissement de la population se poursuit. Et les nouveau-nés se font rares. Les pessimistes prophétisent un dépeuplement massif, soit deux millions de personnes en moins dans 50 ans, tandis qu'un citoyen sur quatre aura plus de 65 ans. Aux débuts de l'AVS il y avait neuf travailleurs pour un retraité. Soixante ans plus tard, les actifs sont réduits de moitié.

L'avenir démographique de la Suisse se joue à la croisée des politiques migratoires et familiales, ainsi que du financement à long terme des assurances sociales. Un million et demi d'étrangers vivent entre Jura et Alpes. Plus ou moins bien intégrés, avec des statuts variables, sans parler des clandestins et autres sans-papiers, ils travaillent, ils payent leurs cotisations et s'acquittent de leurs impôts. C'est dire s'ils contribuent à l'essor de la Suisse. De plus, ils mettent au monde davantage d'enfants que les indigènes, même si la natalité faiblit au fil des générations. Quant aux immigrés qui affluent toujours, ils sont jeunes et combinent les vides laissés par les cerveaux et la main-d'œuvre du cru. Bref, privée d'étrangers, non seulement la Suisse ne serait pas ce qu'elle est, mais, sans changements radicaux dans les styles de vie, sa population serait déjà défailante et vouée à un rapide déclin.

Or la Loi sur les étrangers soumise au vote populaire le 24 septembre prochain oublie le lien étroit entre l'évolution future des résidents, et par conséquent du pays, et la présence active des immigrés. Elle en règle l'établissement et l'admission au seul profit de l'économie haut de gamme et de l'emploi autochtone, permis C compris. En amont, elle se confie à la libre circulation des personnes négociée avec l'Union européenne et en aval elle discrimine près de quatre étrangers sur dix déjà en Suisse, et, avec eux, la quasi-totalité des migrants qui se pressent aux frontières. Quitte à fermer un œil quand l'hôtellerie ou l'agriculture recrutent parmi les laissés-pour-compte, sans formation ou avec des diplômes inutilisables à nos latitudes. Bref, elle agit en vase clôt, aveuglée par l'illusion de résoudre la question une fois pour toutes en ouvrant la porte aux catégories qui ressemblent le plus à la population recensée par l'OFS - vieillissante, sans enfants et mobile, qui s'installe parfois pour des mandats de courte durée - et en la verrouillant face à tous les autres. Alors que la complexité de la situation suggère des approches issues de l'interdépendance entre le déficit probable de l'AVS, la politique familiale encore fragmentaire et la pression migratoire désormais permanente. md

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal
de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch